ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le règlement ci-après indiqué a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 20 mai 2025 :

« Règlement 1357-1 modifiant le *Règlement 1357 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2025* »

Le règlement est déposé au bureau du Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 22 mai 2025

Me Audrey Senécal
Greffière et directrice des Services juridiques